

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 140 10 février 1951

n° 140 10

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 février 1951

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro

1 mars 1951

### TEXTE INTÉGRAL

1° Un congé administratif de six mois pour en jouir à Karikal (Indes françaises) est accordé à, M. Perianayagassamy (Pierre), chef de bureau de 1re classe des Secrétariats généraux des Colonies, dont le séjour outre-mer a expiré le 19 novembre 1950. 2° Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Colombo et une réquisition par voie ferrée (ou aérienne) Colombo-Pondichéry-Karikal) seront délivrées à M. Perianayagassamy (Pierre) qui appartient au groupe II.